

Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement

des Abrets et Environs



78, rue Gambetta

38490 LES ABRETS EN DAUPHINÉ

Téléphone : 04.76.32.06.68. - Fax : 04.76.32.24.89

Mail : sieae@symideau.com

Site internet : www.symideau.com

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE

DE L'EAU

ET DE L'ASSAINISSEMENT

2018

Table des matières

NOTE LIMINAIRE	4
I. NATURE DU SERVICE.....	4
A. La production de l'eau potable.....	5
B. La distribution de l'eau potable.....	6
C. La collecte des eaux usées.....	7
D. Le traitement des eaux usées.....	8
E. Le contrôle des installations d'assainissement non collectif.....	8
II. LES COMPOSANTES DU PRIX TOTAL DE L'EAU.....	9
A. La redevance d'eau.....	9
B. La redevance d'assainissement collectif.....	10
C. La redevance d'assainissement non collectif.....	10
D. Les taxes d'environnement.....	11
III. LE PRIX TOTAL DE L'EAU ET SON EVOLUTION.....	12
SERVICE DE L'EAU POTABLE	14
I. LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	Erreur ! Signet non défini.
A. La production.....	Erreur ! Signet non défini.
1. Localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées....	Erreur ! Signet non défini.
2. Les volumes produits.....	Erreur ! Signet non défini.
3. La surveillance des ressources.....	Erreur ! Signet non défini.
B. La distribution et la consommation.....	Erreur ! Signet non défini.
1. Le réseau.....	Erreur ! Signet non défini.
2. Les compteurs.....	Erreur ! Signet non défini.
3. Les réservoirs.....	Erreur ! Signet non défini.
4. Sécurité.....	Erreur ! Signet non défini.
5. Populations et consommations.....	Erreur ! Signet non défini.
II. LES INDICATEURS FINANCIERS.....	Erreur ! Signet non défini.
A. Prix de l'eau.....	Erreur ! Signet non défini.
1. Modalités.....	Erreur ! Signet non défini.
2. Eléments de la tarification.....	Erreur ! Signet non défini.
3. Evolution des tarifs.....	Erreur ! Signet non défini.
4. Variation de l'abonnement.....	Erreur ! Signet non défini.
5. Variation du prix du mètre cube d'eau.....	Erreur ! Signet non défini.
6. Variation de la redevance de prélèvement reversée à Agence de l'Eau.....	Erreur ! Signet non défini.
7. Variation de la redevance pollution d'origine domestique due à l'Agence de l'Eau.....	Erreur ! Signet non défini.
B. Autres indicateurs financiers.....	Erreur ! Signet non défini.
1. Charges de l'exploitation.....	Erreur ! Signet non défini.

2.	Produits de l'exploitation.....	Erreur ! Signet non défini.
3.	Etat de la dette	Erreur ! Signet non défini.
4.	Autofinancement.....	Erreur ! Signet non défini.
5.	Travaux d'investissement	Erreur ! Signet non défini.
III.	LES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE	Erreur ! Signet non défini.
A.	Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)	Erreur ! Signet non défini.
B.	Prix T.T.C du service au m3 sur la base de la consommation moyenne de référence de 120 m3 (D102.0)	Erreur ! Signet non défini.
C.	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (D151.0)	Erreur ! Signet non défini.
D.	La qualité de l'eau	Erreur ! Signet non défini.
1.	Le type de traitement	Erreur ! Signet non défini.
2.	Surveillance de la qualité distribuée – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées en ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 et P102.1)	Erreur ! Signet non défini.
E.	Indice de connaissance et gestion patrimoniale (P103.2B)	Erreur ! Signet non défini.
F.	Le rendement du réseau (P104.3)	Erreur ! Signet non défini.
1.	L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés (P105.3).....	Erreur ! Signet non défini.
2.	L'Indice Linéaire de Consommation (I.L.C.).....	Erreur ! Signet non défini.
3.	L'Indice Linéaire des Pertes en réseau (P106.3)	Erreur ! Signet non défini.
G.	Le taux de renouvellement moyen des réseaux (P107.2).....	Erreur ! Signet non défini.
H.	La protection de la ressource (P108.3).....	Erreur ! Signet non défini.
I.	Les interruptions de service non programmées (P151.1).....	Erreur ! Signet non défini.
J.	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1)	Erreur ! Signet non défini.
K.	L'extinction de la dette (P153.2).....	Erreur ! Signet non défini.
L.	Le taux d'impayés (P154.0)	Erreur ! Signet non défini.
M.	Le taux de réclamations (P155.1).....	Erreur ! Signet non défini.
N.	Action de solidarité et de coopération décentralisée (P109.0)	Erreur ! Signet non défini.
IV.	CONCLUSIONS	Erreur ! Signet non défini.
	SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Erreur ! Signet non défini.
I.	LES INDICATEURS TECHNIQUES	Erreur ! Signet non défini.
A.	Le réseau.....	Erreur ! Signet non défini.
B.	Branchements	Erreur ! Signet non défini.
C.	Epuration	Erreur ! Signet non défini.
1.	Station d'épuration de FITILIEU	Erreur ! Signet non défini.
2.	Ouvrage d'épuration par lagunage à BRANGUES	Erreur ! Signet non défini.
3.	Station de traitement de « Buvin » aux AVENIERES	Erreur ! Signet non défini.
4.	Station d'épuration « Natur'net ».aux AVENIERES	Erreur ! Signet non défini.
D.	Déchets	Erreur ! Signet non défini.
E.	Traitement des boues.....	Erreur ! Signet non défini.

F.	Consommation et populations.....	Erreur ! Signet non défini.
G.	Objectifs	Erreur ! Signet non défini.
II.	LES INDICATEURS FINANCIERS	Erreur ! Signet non défini.
A.	Prix de l'assainissement collectif	Erreur ! Signet non défini.
1.	Modalités	Erreur ! Signet non défini.
2.	Eléments de la tarification	Erreur ! Signet non défini.
3.	Evolution des tarifs	Erreur ! Signet non défini.
4.	Variation de l'abonnement	Erreur ! Signet non défini.
5.	Variation du prix du mètre cube	Erreur ! Signet non défini.
6.	Variation de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte	Erreur ! Signet non défini.
B.	Autres indicateurs financiers	Erreur ! Signet non défini.
1.	Charges de l'exploitation.....	Erreur ! Signet non défini.
2.	Produits de l'exploitation.....	Erreur ! Signet non défini.
3.	Etat de la dette	Erreur ! Signet non défini.
4.	Autofinancement.....	Erreur ! Signet non défini.
5.	Travaux d'investissement	Erreur ! Signet non défini.
III.	LES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE	Erreur ! Signet non défini.
A.	Le nombre d'habitants desservis (D201.0).....	Erreur ! Signet non défini.
B.	Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels (D202.0) Erreur ! Signet non défini.	
C.	La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	Erreur ! Signet non défini.
D.	Prix T.T.C. du service au m3 (D204.0)	Erreur ! Signet non défini.
E.	Le taux de desserte des réseaux de collecte (P201.1).....	Erreur ! Signet non défini.
F.	Indice de Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte .	Erreur ! Signet non défini.
G.	Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration	Erreur ! Signet non défini.
1.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	Erreur ! Signet non défini.
2.	Conformité des équipements des stations d'épuration (P204.3)	Erreur ! Signet non défini.
3.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)...	Erreur ! Signet non défini.
H.	Taux de boues évacuées de façon conforme (P206.3)	Erreur ! Signet non défini.
I.	Les actions de solidarité et de coopération décentralisée (P207.0).....	Erreur ! Signet non défini.
J.	Taux de débordement des effluents chez les usagers (P251.1).....	Erreur ! Signet non défini.
K.	Nombre de points du réseau avec interventions fréquentes (P252.2) ...	Erreur ! Signet non défini.
L.	Taux moyen de renouvellement des réseaux (P253.2).....	Erreur ! Signet non défini.
M.	Conformité des performances des équipements au regard des prescriptions de la police de l'eau (P254.3).....	Erreur ! Signet non défini.
N.	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux (P255.3) ..	Erreur ! Signet non défini.
O.	Durée de l'extinction de la dette (P256.2).....	Erreur ! Signet non défini.
P.	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (P257.0).....	Erreur ! Signet non défini.
IV.	CONCLUSIONS	Erreur ! Signet non défini.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Erreur ! Signet non défini.
1. L'élaboration de zonages délimitant les zones d'assainissement collectif des zones d'assainissement non collectif soumis à une enquête publique	Erreur ! Signet non défini.
2. Le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif, qu'il s'agisse d'installations neuves ou d'installations existantes.	Erreur ! Signet non défini.
I. LES INDICATEURS TECHNIQUES	Erreur ! Signet non défini.
A. Le nombre d'installations d'assainissement non collectif.....	Erreur ! Signet non défini.
B. Diagnostic initial et contrôle de bon entretien et de fonctionnement des installations existantes Erreur ! Signet non défini.	
1. Diagnostic de l'existant	Erreur ! Signet non défini.
2. Contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien	Erreur ! Signet non défini.
3. Diagnostics en cas de cession d'immeubles	Erreur ! Signet non défini.
C. Contrôle des installations neuves	Erreur ! Signet non défini.
1. Réponses aux demandes de certificats d'urbanisme.....	Erreur ! Signet non défini.
2. Contrôle de Conception	Erreur ! Signet non défini.
3. Contrôles d'installations neuves et réhabilitées.....	Erreur ! Signet non défini.
II. LES INDICATEURS FINANCIERS	Erreur ! Signet non défini.
A. Prix de l'assainissement non collectif	Erreur ! Signet non défini.
1. Modalités	Erreur ! Signet non défini.
2. Eléments de la tarification	Erreur ! Signet non défini.
3. Evolution des tarifs	Erreur ! Signet non défini.
B. Autres indicateurs financiers	Erreur ! Signet non défini.
1. Charges de l'exploitation.....	Erreur ! Signet non défini.
2. Produits de l'exploitation.....	Erreur ! Signet non défini.
3. Etat de la dette	Erreur ! Signet non défini.
4. Autofinancement.....	Erreur ! Signet non défini.
5. Investissement.....	Erreur ! Signet non défini.
III. LES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE	Erreur ! Signet non défini.
A. Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif (Code : D301.0).....	Erreur ! Signet non défini.
1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (Code : D302.0). Erreur ! Signet non défini.	
2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (Code : P301.3)	Erreur ! Signet non défini.

NOTE LIMINAIRE

I. NATURE DU SERVICE

Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs exerce les compétences de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif.

Le transfert de ces compétences sur chaque commune composant le territoire du Syndicat, se présente comme suit :

COMMUNES	SERVICE EAU POTABLE	SERVICE ASSAINISS. COLLECTIF	SERVICE ASSAINISS. NON COLLECTIF
- LES ABRETS-EN-DAUPHINE	X	X	X
- AOSTE	X	X	X
- LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN	X	X	X
- LA BATIE MONTGASCON	X	X	X
- LE BOUCHAGE	X	X	X
- BRANGUES	X	X	X
- CHIMILIN	X	X	X
- CORBELIN	X	X	X
- GRANIEU	X	X	X
- PALADRU	X		
- MORESTEL		X	X
- ST ANDRE LE GAZ	X	X	X
- ST CLAIR DE LA TOUR	X		
- ST VICTOR DE MORESTEL		X	X

La distribution de l'eau potable est assurée sur l'intégralité des territoires des communes désignées ci-dessus, à l'exception de 3 d'entre elles.

Ne sont desservis :

- Aux ABRETS-EN-DAUPHINE, que les communes déléguées des Abrets et de Fitolieu,
- Aux AVENIERES VEYRINS-THUELLIN, que la commune historique de Veyrins et la commune déléguée des AVENIERES,
- A ST CLAIR DE LA TOUR, que les quartiers de « Mauchamp », « Bellefontaine », et « La Goutte ».

Les compétences sont totales, c'est-à-dire qu'elles comprennent, pour l'eau potable, la production et la distribution et, pour l'assainissement collectif, la collecte et le traitement.

Elles sont exercées en régie directe, à l'exception de celles de l'assainissement à MORESTEL et ST VICTOR DE MORESTEL, les contrats d'affermage préalablement souscrits par ces deux communes étant poursuivis.

A. La production de l'eau potable

- Investissement.

En 2018, les investissements réalisés sur les ouvrages de production et de traitement sont les suivants :

Station de traitement aux captages du "Ponier" à CHIMILIN	2 882,72 €
Captages au quartier du "Ponier" à CHIMILIN	10 910,33 €

- Fonctionnement et entretien

L'ensemble des ouvrages en service est relié à un système de télésignalisation, télégestion, télésurveillance. Ils sont donc pilotés automatiquement, 24 heures sur 24, par un superviseur installé au siège syndical, à partir duquel toutes consultations et interventions peuvent être effectuées.

Chaque ouvrage est équipé d'un dispositif de transmission de données (marque SOFREL) qui permet de transférer au « superviseur » situé au siège du Syndicat toutes les informations nécessaires à la gestion du réseau. De même, toute anomalie de fonctionnement est signalée en temps réel au personnel d'astreinte 24 heures sur 24 afin de garantir la continuité du service.

B. La distribution de l'eau potable

Les opérations d'investissement menées en 2018, se répartissent comme suit :

- Réaménagement d'ouvrages de stockage

Isolation et aménagement du réservoir de "Pré Noir" à CHARANCIEU	7 314,32 €
--	------------

- Améliorations de réseaux

Installation d'un débitmètre Ø 150 - LES ABRETS - Rue Aristide Briand	37 774,00 €
Interconnexion de réseaux Le Ponier - Pré Noir - La Bruyère - LES ABRETS	513 862,70 €
Conduite F. Ø 350 - 30,00 ml - Pont SNCF - LES ABRETS - rue A. Briand	3 097,04 €
Sécurisation de la distribution à AOSTE	129 938,64 €
Conduite F. Ø 100 - 280 ml - CHIMILIN – Renouv. réseau - Chemin de la Vie-	67 275,30 €
Renforcement de réseau - CORBELIN - Quartiers de Bugnon et du Jacquets	106 569,17 €
Conduite F. Ø 100 - 145,350 ml – Déplac. conduite - FITILIEU - Rte du Mâcle	28 549,45 €
Reprises de branchements en plomb	145 532,92 €

- Réalisation de réseaux d'alimentation

Conduite F. 125 - 42,15 ml - LES AVENIERES - Avenue J. Guillermaz	15 188,16 €
Conduite F. Ø 100 - 3,00 ml – Alim. P.I. - CORBELIN - Avenue Frères Guiguet	3 028,29 €
Conduite F. Ø 100 - 2,50 ml – Alim. P.I. - CORBELIN - Rue Dr Henri Robert	2 231,51 €

- Réalisation de nouveaux branchements

Branchements	121 542,64 €
--------------	--------------

- Fonctionnement et entretien des réseaux et des ouvrages de stockage

Chaque site de production ou de stockage d'eau potable est équipé de modems de transmission et/ou d'automates permettant l'automatisation complète du fonctionnement des équipements.

L'ensemble des ouvrages de stockage est relié à un « superviseur » (système d'acquisition de données) qui archive toutes les données (consommations, niveaux, ... etc. ...)

Par consultation du « superviseur », l'opérateur remarque les variations sensibles des cubages causées par les fuites. Celles-ci sont alors localisées par la pose « d'oreilles » (capteurs acoustiques) mises en place pendant la nuit, puis repérées de façon précise par corrélation acoustique. Ces opérations sont renouvelées autant de fois qu'il est nécessaire dans le dessein d'améliorer le rendement du réseau.

Les ouvrages de stockage font l'objet, sur place, d'un contrôle hebdomadaire, et d'un nettoyage annuel.

En 2018, le remplacement de branchements en tuyaux plomb par des branchements en tuyaux polyéthylène a été poursuivi en coordination avec des travaux de voirie et lors d'opérations de renforcement du réseau de distribution d'eau potable.

C. La collecte des eaux usées

Les opérations d'investissement menées en 2017, se répartissent comme suit :

- Amélioration des réseaux

Réhabilitation du réseau des AVENIERES	1 741,00 €
Poste de relèvement du Morand - LES ABRETS - Rue de la Liberté	5 344,83 €
Mise en séparatif F. Ø 200 - 400,00 ml - LES ABRETS - Rue A. Briand	5 489,24 €
Mise en séparatif F. Ø 200 - LES ABRETS - Rue de la Gare	72 982,77 €
Mise en séparatif F. Ø 200 - AOSTE - Route des Moulins	233 853,84 €
Réhabilitation du réseau unitaire -AOSTE - Route de Belley	48 123,00 €
Mise en séparatif F. Ø 200 - 156 ml - BRANGUES - Route de Morestel	73 979,22 €
Mise en séparatif F. Ø 200 - CHIMILIN - Ch. de la Vie et ancienne Poste	109 930,28 €
Mise en séparatif F. Ø 200 - CORBELIN - Le Guillermand	218 169,37 €
Mise en séparatif F. Ø 200 - MORESTEL - Grande rue	265 753,90 €
Mise en séparatif F. Ø 200 - MORESTEL - Carrefour RD 1075-16-244	174 610,21 €
Mise en séparatif F. Ø 200 - MORESTEL - Rue de la Manine	27 178,05 €
Bassin d'orages - LES ABRETS - Lalaud	27 044,28 €
Bassin d'orages - MORESTEL - Route d'Argent	13 045,00 €
Bassin d'orages - ST VICTOR DE MORESTEL	1 240,00 €

Ces opérations visaient à restaurer les collecteurs et branchements en service et à remplacer des réseaux de type unitaire par des réseaux de type séparatif.

- Réalisation de réseaux et de stations de relèvement

Collecteur F. Ø 200 - 33,00 ml - LES ABRETS - Chemin du Couloud	8 602,34 €
Collecteur F. Ø 200 - 64,00 ml - LES AVENIERES - Place Bacchus	23 292,25 €
Transit entre MORESTEL et la station d'épuration Natur'net	2 000,00 €
Transit entre ST VICTOR DE MORESTEL et MORESTEL	190 676,63 €

- Réalisation des branchements

Branchements

83 330,81 €

- Fonctionnement et entretien des réseaux et ouvrages

Trente et un postes de refoulement sont nécessaires au transport des eaux usées.

Les réseaux sont totalement entretenus par le personnel, à l'aide notamment du camion hydrocureur du Syndicat. Cet entretien porte également sur l'élimination des eaux parasites et la mise à niveau des regards de visite et boîtes de branchement lors de travaux de reprise de chaussées.

D. Le traitement des eaux usées

- Réalisation d'ouvrages de traitement

La station d'épuration Natur'net, d'une capacité de 16.000 équivalents / habitants (une première file de 4.000 et une seconde de 12.000 équivalents) traite les effluents collectés sur son territoire à LA BATIE DIVISIN, LES ABRETS, ST ANDRE LE GAZ, LA BATIE MONTGASCON, CORBELIN, CHIMILIN, LES AVENIERES, VEYRINS, et d'une partie d'AOSTE et de GRANIEU. Au-delà de son périmètre, elle traite en outre les effluents en provenance de FAVERGES DE LA TOUR, THUELLIN, CHARANCIEU et de quelques habitations de ROMAGNIEU.

Dès le démarrage des travaux pour son extension, les effluents de FTILIEU, dont l'unité de traitement est devenue insuffisamment proportionnée, pourront être transférés à la station d'épuration Natur'net.

En 2018, les études préalables à l'extension de la station Natur'net se sont poursuivies pour un montant de 220 356,31 €.

Extension de la station d'épuration Natur'net aux AVENIERES	220 356,31 €
Lagunage de BRANGUES	19 048,78 €

Un système d'aération a par ailleurs été mis en service à la lagune de BRANGUES pour un montant de 19 048,78 €.

- Fonctionnement et entretien

La station d'épuration Natur'net aux AVENIERES est reliée à un « superviseur ».

Le système signale les défauts de toute nature pouvant survenir sur les moteurs électriques, les alimentations électriques et les transmissions. Il enregistre toutes les données de fonctionnement telles que débits, températures, PH, taux d'oxygène, et temps de fonctionnement des installations.

Deux agents sont exclusivement affectés en permanence à l'entretien et au fonctionnement des unités de traitement. Ils effectuent entre autres la surveillance de tous les moteurs électriques ainsi que les contrôles nécessaires à partir d'analyses des effluents et des boues, et procèdent aux réglages des différents organes pour optimiser le rendement des installations.

E. Le contrôle des installations d'assainissement non collectif

Le Syndicat assure cette mission depuis 2006. Pour ce faire, deux agents avaient été recrutés afin de réaliser le diagnostic initial de l'ensemble des installations. Depuis lors, l'effectif du personnel affecté à ce service varie en fonction de la charge de travail.

Le diagnostic initial étant achevé, le service exerce désormais les deux missions de contrôle suivantes :

- Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes

Ce contrôle porte :

- D'une part, sur le fonctionnement des installations, c'est-à-dire le bon état des ouvrages, leur ventilation, leur accessibilité, le bon écoulement des effluents, l'accumulation normale des boues dans la fosse ...
- Et, d'autre part, sur l'entretien, c'est-à-dire la vérification de la vidange de la fosse et du bac dégraisseur à l'aide du DBhmètre. (Appareil permettant de mesurer l'épaisseur des boues)

Par délibération du 3 décembre 2015, la périodicité de ces contrôles a été ramenée de 10 à 6 ans. Ce travail a débuté à partir de 2016.

Le Syndicat totalise 4.563 installations d'assainissement autonome sur l'ensemble des 10 communes où cette compétence est exercée en régie directe.

En 2018, les contrôles périodiques ainsi réalisés sont au nombre de 731.

- Le diagnostic en cas de cession d'immeubles

Ce diagnostic est obligatoire si le dernier rapport de visite date de plus de 3 ans. En 2018, 88 installations ont été diagnostiquées dans le cas de vente d'immeubles.

- Le contrôle des installations neuves

Cette mission est assurée de manière systématique depuis l'instruction du Certificat d'Urbanisme par la validation de la filière à mettre en place, jusqu'à la réalisation des travaux, avant remblaiement. En 2018, le service a répondu à 23 demandes de Certificat d'Urbanisme et à 52 demandes de permis de construire.

Le Syndicat a continué à soutenir et accompagner les abonnés dans le cadre de la réhabilitation des systèmes d'Assainissement Non Collectif. Il a rendu des préconisations à cet effet pour 95 dossiers.

Il a par ailleurs opéré le contrôle, après exécution, de 47 installations neuves et 69 réhabilitées.

- L'entretien

Le Syndicat n'a pas opté pour l'exercice de cette mission facultative.

II. LES COMPOSANTES DU PRIX TOTAL DE L'EAU

A. La redevance d'eau

La redevance d'eau, se présente comme suit au 1er janvier 2018 :

Partie fixe	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Abonnement annuel	54,00 €	5,50%	2,97 €	56,97 €

Partie proportionnelle	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Entretien des équipements	1,04 €	5,50%	0,06 €	1,10 €

Le produit de la redevance d'eau est entièrement destiné au Syndicat qui réalise les équipements pour produire l'eau potable. Il en assure la protection et l'entretien, et réalise les travaux nécessaires pour la distribution (Compétence totale).

L'abonnement facturé est calculé indépendamment du volume prélevé. Il finance les charges fixes du service.

La redevance proportionnelle au cubage prélevé, est destinée à l'entretien et à la surveillance des équipements, soit :

- Les captages et puits,
- Les réservoirs et châteaux d'eau,
- Les réseaux de distribution.

Les éléments constitutifs de ces redevances ont été fixés par délibération du Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2017.

B. La redevance d'assainissement collectif

Partie fixe	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Abonnement annuel	80,70 €	10,00%	8,07 €	88,77 €

Partie proportionnelle	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Entretien des équipements	1,59 €	10,00%	0,16 €	1,75 €

Le produit de la redevance d'assainissement est entièrement destiné au Syndicat qui réalise les équipements pour collecter et traiter les eaux usées. Il en assure le fonctionnement et l'entretien (Compétence totale). Celle-ci n'est due que par les usagers raccordés au réseau d'assainissement.

L'abonnement facturé est calculé indépendamment du volume prélevé. Il finance les charges fixes du service.

La redevance proportionnelle au cubage prélevé, est destinée à l'entretien et à la surveillance des équipements, soit :

- Les stations d'épuration,
- Les stations de relèvement et les réseaux de collecte.

Les éléments constitutifs de ces redevances ont été fixés par délibération du Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2017.

C. La redevance d'assainissement non collectif

Contrôle périodique des installations existantes	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Prix unitaire	110,50 €	10,00%	11,05 €	121,55 €

Contrôle d'installation existante lors de vente d'immeuble	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Prix unitaire	135,00 €	10,00%	13,50 €	148,50 €

Contrôle des installations neuves ou réhabilitées	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Prix unitaire	319,00 €	10,00%	31,90 €	350,90 €

Le produit de ces redevances est entièrement destiné au Syndicat pour effectuer le contrôle de l'ensemble des installations

Les éléments constitutifs de ces redevances ont été fixés par délibération du Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2017.

D. Les taxes d'environnement

Les taxes d'environnement sont les suivantes :

Taxes d'environnement	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Agence de l'Eau : Redevance pollution	0,29 €	5,50%	0,02 €	0,31 €
Agence de l'Eau : Redevance de prélèvement	0,07 €	5,50%	0,00 €	0,07 €
Agence de l'Eau : Modern. réseaux de collecte	0,155 €	10,00%	0,02 €	0,17 €

- Agence de l'Eau Rhône – Méditerranée - Corse

- La redevance sur la pollution domestique

La redevance sur la pollution domestique participe au financement des actions et travaux de préservation du milieu aquatique. Elle est fixée par les instances de l'Agence de l'Eau.

Il est appliqué un taux unique moyen à l'ensemble des abonnés du Syndicat.

- La redevance pour modernisation des réseaux de collecte

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte s'applique aux consommations d'eau soumises à la redevance d'assainissement collectif. Elle est fixée par les instances de l'Agence de l'Eau.

Il est appliqué un taux unique moyen à l'ensemble des abonnés du Syndicat.

- La redevance pour prélèvement d'eau dans la ressource

Elle est établie en fonction :

. Du volume annuel prélevé et du type de captage,

. De la consommation en estimant le volume non restitué au milieu naturel par rapport au volume prélevé.

Cette charge est répercutée auprès des abonnés par une redevance proportionnelle à leurs consommations. Par délibération du 21 décembre 2017, le Conseil d'Administration du Syndicat a décidé de maintenir son prix unitaire à 0,07 € le mètre cube.

- V.N.F. : taxe sur les voies navigables

Cette taxe est perçue au profit des voies navigables de France : elle n'existe que dans certaines communes et elle est destinée à financer la gestion des grandes liaisons fluviales. Cette taxe est instaurée sur le Syndicat pour la station d'épuration Natur'net aux AVENIERES. Elle est déterminée en fonction de l'emprise de l'ouvrage et du volume rejeté dans le Rhône. D'un montant de 9.907,48 €, elle est intégrée dans la redevance d'assainissement proportionnelle à la consommation.

III. LE PRIX TOTAL DE L'EAU ET SON EVOLUTION

L'évolution des tarifs T.T.C., sur la base de la consommation de référence de 120 m³ définie par l'I.N.S.E.E. pour un immeuble desservi par un réseau d'assainissement collectif, est la suivante :

FACTURE	Au	Au	Evol.	Justifications
Redevances d'eau et d'assainissement	01/01/17	01/01/18		
Base de consommation : 120 m³				
<u>APPROVISIONNEMENT EN EAU</u>				Amélioration et extension des équipements de production, de traitement, et de distribution
Abonnement annuel	55,92 €	56,97 €	1,88%	
Redevance proportionnelle à la consommation	127,87 €	131,66 €	2,96%	
<u>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</u>				Amélioration et extension des des équipements de traitement, des des réseaux de collecte et leur extension.
Abonnement annuel	86,90 €	88,77 €	2,15%	
Redevance proportionnelle à la consommation	204,60 €	209,88 €	2,58%	
<u>TAXES D'ENVIRONNEMENT</u>				
Agence de l'Eau : Pollution	36,71 €	36,71 €	0,00%	
Agence de l'Eau : Modern. des réseaux de collecte	20,46 €	20,46 €	0,00%	
Agence de l'Eau : Prélèvement	8,86 €	8,86 €	0,00%	
Taxe Voies Navigables	0,00 €	0,00 €	0,00%	

TOTAL FACTURE	541,32 €	553,31 €	2,21%	Amélioration et extension des équipements et réseaux
Prix T.T.C. au mètre cube consommé	4,51 €	4,61 €	2,21%	

L'évolution des tarifs, sur la base de la consommation de référence de 120 m3 définie par l'I.N.S.E.E. pour un immeuble non desservi par un réseau d'assainissement collectif, est la suivante :

FACTURE	Au	Au	Evol.	Justification
Redevances d'eau				
Base de consommation : 120 m3	01/01/17	01/01/18		
<u>APPROVISIONNEMENT EN EAU</u>				
Abonnement annuel	55,92 €	56,97 €	1,88%	Amélioration et extension des équipements de production, de traitement, et de distribution
Redevance proportionnelle à la consommation	127,87 €	131,66 €	2,96%	
<u>TAXES D'ENVIRONNEMENT</u>				
Agence de l'Eau : Pollution	36,71 €	36,71 €	0,00%	
Agence de l'Eau : Prélèvement	8,86 €	8,86 €	0,00%	
Taxe Voies Navigables	0,00 €	0,00 €	0,00%	
TOTAL FACTURE	229,36 €	234,20 €	2,11%	Amélioration et extension des équipements de production, de traitement, et de distribution
Prix T.T.C. au mètre cube consommé	1,91 €	1,95 €	2,11%	

